

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Procès-verbal de la séance du 04 avril 2019 à Montholon**

---

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Aillantais s'est réuni, salle communautaire, au 9 rue des Perrières à Montholon, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR, Président.

Le président ouvre la séance à 18h30.

Il est procédé à l'appel des membres du conseil.

**Présents (20 puis 19) :** Mahfoud AOMAR, Karine BONAME, Roger CHARPY, Gérard CHAT, Claudine CIEZKI, Marie-Louise COURTOIS, Patrick DUMEZ, Irène EULRIET-BROCARDI jusqu'à 19H28, Jean-Claude LESCOT, Christian MARTIN, Benoît MAURY, Évelyne MAURY, Bernard MOREAU, Jean-Pierre MUROT, Marie-Laurence NIEL, Hugues SAULET, Alain THIERY, Jean-Pierre TISSIER, Jean-Marie VALNET, Joëlle VOISIN.

**Pouvoirs (6) :** Bruno CANCELA pouvoir à Mahfoud AOMAR, Jean CONSEIL pouvoir à Benoît MAURY, Nathalie DIAS-GONCALVES pouvoir à Jean-Claude LESCOT, Andrée GOLLOT pouvoir à Alain THIERY, Yann HOUZÉ pouvoir à Christian MARTIN, Sophie PICON pouvoir à Jean-Pierre MUROT.

**Absents (3) :** Philippe GEORGES, David SEVIN, Micheline VEILLARD.

Le président souhaite la bienvenue à M. Jean-François LEGER nouveau trésorier récemment nommé à JOIGNY qui a répondu favorablement à l'invitation, et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 28 février 2019 ;
- Désignation du secrétaire de séance ;

**BUDGET PRINCIPAL :**

1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal
2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal
3. Affectation du résultat 2018 budget principal
4. Vote du produit fiscal attendu et des taux des taxes locales 2019
5. Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2019
6. Vote des cotisations et adhésions pour 2019
7. Présentation et vote du budget 2019

**BUDGET ANNEXE REOM :**

8. Approbation du compte administratif 2018 du BAREOM
9. Approbation du compte de gestion 2018 BAREOM
10. Affectation du résultat 2018 du BAREOM
11. Vote du budget annexe 2019

**ENVIRONNEMENT**

12. Choix du prestataire pour différentes missions (campagne de caractérisation et AMO pour la passation du marché de traitement)
13. Sollicitation des aides auprès de l'ADEME

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

14. Registre des décisions prises par la Président
15. Désignation d'un représentant suppléant au syndicat mixte d'enseignement artistique
16. Modification de la composition de la CAO
17. Modification du tableau des effectifs

## URBANISME

18. Réalisation d'une enquête publique pour abroger la carte communale de la Commune de Poilly-sur-Tholon

## ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

19. Rémunération de trois vacances pour le projet scolaire musical du 17 mai

## AFFAIRES DIVERSES

*Le président propose la suppression du sujet n°19 à savoir la rémunération des vacataires de l'école de musique désormais pris en charge par le syndicat qui facturera directement la prestation à la CCA. D'autre part, il propose l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour pour l'avenant au marché de la maison médicale avec l'entreprise VAUCOULEUR dont le montant mentionné dans la précédente délibération du 28 février a été modifié à la baisse.*

### ➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal de la séance du conseil du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

### ➤ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Benoît MAURY est désigné secrétaire de séance.

## **SUJET N°1 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal**

Monsieur Mahfoud AOMAR précise que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement a été communiqué ce jour et que la collectivité dispose donc de quinze jours à compter de la date de communication de ces éléments pour délibérer sur le budget.

Il laisse la parole à Jean-Claude LESCOT vice-président en charge des finances.

Il présente le compte administratif par chapitre. Chaque conseiller communautaire a obtenu communication du détail par article lors de l'envoi de la convocation du Conseil Communautaire :

FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES		Prévisions (BP+DM)	Réalisations	RECETTES		Prévisions (BP+DM)	réalisations
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	241 300,00	151 334,79	CHAPITRE 013	Atténuations de charges	-	320,61
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	274 900,00	223 141,77	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 500,00	55 033,26
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	766 976,00	766 103,00	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	1 780 777,00	1 692 174,00
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	795 330,00	725 511,37	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	526 518,00	532 696,62
CHAPITRE 66	Charges financières	18 730,00	18 729,82	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	86 600,17	92 427,14
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	-	-	CHAPITRE 76	Produits financiers	-	-
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	137 370,00	-	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>2 234 606,00</b>	<b>1 884 820,75</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>2 444 395,17</b>	<b>2 372 651,63</b>
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	1 214 310,92	-	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 961,61	15 961,61
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 492,08	65 492,08	CHAPITRE 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 514 409,00</b>	<b>1 950 312,83</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 460 356,78</b>	<b>2 388 613,24</b>

INVESTISSEMENT							
DÉPENSES		Prévisions (BP+DM)	Réalisations	RECETTES		Prévisions (BP+DM)	réalisations
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	348 500,00	116 369,48	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	781 154,59	167 512,00
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 274 955,34	43 097,13				
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 671 424,00	459 578,89	CHAPITRE 10	Dotations, fonds et réserves	250 000,00	41 319,00
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	102 585,05	101 475,05	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 233 110,00	1 232 000,00
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	-	-				
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	180 000,00	-				
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 577 464,39</b>	<b>720 520,55</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>2 264 264,59</b>	<b>1 440 831,00</b>
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15961,61	15 961,61	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	1 214 310,92	-
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	-	-	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 492,08	65 492,08
				CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>		<b>3 593 426,00</b>	<b>736 482,16</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 544 067,59</b>	<b>1 506 323,08</b>

Le résultat de l'exercice 2018 est de :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>Exercice 2018</b>			
Dépenses	1 950 312,83 €	736 482,16 €	2 686 794,99 €
Recettes	2 388 613,24 €	1 506 323,08 €	3 894 936,32 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>438 300,41 €</b>	<b>769 840,92 €</b>	<b>1 208 141,33 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé		- €	
Résultats reportés	1 054 052,22 €	49 358,41 €	1 103 410,63 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>1 492 352,63 €</b>	<b>819 199,33 €</b>	<b>2 311 551,96 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>			
Dépenses		- €	- €
Recettes		- €	- €
<b>Résultats définitifs</b>	<b>1 492 352,63 €</b>	<b>819 199,33 €</b>	<b>2 311 551,96 €</b>

Jean-Claude LESCOT demande au président de quitter la séance.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 pour le budget principal, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, et d'arrêter les résultats tels que résumés ci-avant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Claude LESCOT, vice-président en charge des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mahfoud AOMAR, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Claude LESCOT, vice-président, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat excédentaire en fonctionnement sur l'exercice 2018 : **438 300,41€**

Résultat antérieur reporté : **1 054 052,22€**

**Résultat à affecter en fonctionnement : 1 492 352,63€**

Solde d'exécution d'investissement sur l'exercice 2018 : **769 840,92€**

Solde des reports d'investissement : **49 358,41€**

**Solde d'exécution en investissement : 819 199,33€**

**CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **SUJET N°2 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal**

Jean-Claude LESCOT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

**Le Conseil Communautaire,**

**après avoir entendu et approuvé** le compte administratif de l'exercice 2018,

**après s'être assuré** que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1). statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2). statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le compte de gestion du Budget Principal dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

**DÉCLARE** qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **SUJET N°3 : Affectation du résultat 2018 du budget principal**

Monsieur Jean-Claude LESCOT rappelle les résultats de l'exercice 2018 :

#### Section de Fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice 2018	<b>438 300,41 €</b>
B. Report à nouveau	<b>1 054 052,22 €</b>
A+B. Résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2018	<b>1 492 352,63 €</b>

#### Section d'Investissement :

C. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	<b>819 199,33 €</b>
--	---------------------

Il est proposé au conseil d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

**Vu l'exposé des éléments,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'affecter au budget 2019, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2018 du budget principal de la façon suivante :

- en section d'investissement au compte R001 « excédents d'investissement » la somme de **819 199,33 €** ;
- en recettes de fonctionnement et de le porter sur la ligne budgétaire R002 « excédents de fonctionnement reporté », pour un montant total de **1 492 352,63 €**.

#### **SUJET N°4 : Vote du produit fiscal attendu et des taux des taxes locales 2019**

Le vice-président en charge des finances indique que le budget principal 2019 peut être équilibré en section de fonctionnement par une recette fiscale, produit des taxes additionnelles à taux constants appliqué aux bases prévisionnelles notifiées par les services de la direction générale des finances publiques.

Il rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes a opté pour un régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au sens de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Elle perçoit donc l'ensemble de la fiscalité économique du territoire et fixe un taux unique pour celui-ci.

Le transfert de la CFE, seul impôt économique sur lequel la communauté de communes vote un taux, implique que le taux EPCI sera appliqué sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2019 et de voter les taux d'imposition suivants (identique à 2018) :

- ✓ taxe d'habitation = 3,73 %
- ✓ taxe foncier bâti = 3,14 %
- ✓ taxe foncier non bâti = 8,68 %
- ✓ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) = 22,76 % (taux en cours de lissage).

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal d'environ 1340 000€,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition votés en 2018 ;

**DÉTERMINE** les taux des taxes locales 2019 de la façon suivante :

- taxe d'habitation = 3,73 %
- taxe du foncier bâti = 3,14 %
- taxe du foncier non bâti = 8,68 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) = 22,76 % en cours de lissage

**CHARGE** Monsieur le président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### **SUJET N°5 : Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2019**

Jean-Claude LESCOT précise que les associations ont présenté leurs demandes pour l'exercice 2019, l'inter-commission s'étant réunie le 21 mars 2019.

Compte-tenu des éléments fournis, il est proposé au conseil la répartition suivante :

BÉNÉFICIAIRES	PROPOSITION 2019	BÉNÉFICIAIRES	PROPOSITION 2019
l'inter-commission propose d'allouer les montants suivants :		Les autres demandes (hors enfance-jeunesse) sont les suivantes :	
CRÈCHE Les Tipitchounes	70 000,00 €	Bibliothèque AILLANT	7 000,00 €
Polissons	40 000,00 €	ACANTHE	3 000,00 €
Costauds	31 000,00 €	ADIL de l'Yonne	300,00 €
Pandas	43 000,00 €	Entreprise Raout	5 000,00 €
Tacots	25 000,00 €	Domaine du Roncemay	10 000,00 €
Ravillon	31 000,00 €		
Les p'tits Loups	0,00 €	Autres réserves	13 700 €
Activ ados	27 000,00 €		
À Petits Pas	750,00 €		
RÉSERVE	13 250,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>320 000,00 €</b>	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'allouer les montants ci-avant détaillés à chacune des associations,
- D'inscrire un montant de 320 000 € à l'article 6574–*Subventions de fonctionnement aux associations*.
- D'autoriser le Président à signer des conventions d'objectifs avec ACANTHE et la bibliothèque d'Aillant.

**Vu** la proposition des membres de l'inter-commission réunie le 21 mars 2019 ;

**Vu** l'exposé des éléments,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'allouer les montants ci-avant détaillés à chacune des associations ;

**INSCRIT** un montant de 320 000 € à l'article 6574–*Subventions de fonctionnement aux associations* ;

**AUTORISE** le Président à signer des conventions d'objectifs avec ACANTHE et la bibliothèque d'Aillant.

**DÉCIDE** que le versement des subventions concernées ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par les associations des pièces complémentaires demandées ;

**AUTORISE** le président à signer les bordereaux de mandats correspondants.

**SUJET N°6 : Vote des cotisations et adhésions pour 2019**

Jean-Claude LESCOT indique que la Communauté de Communes adhère à différents organismes (associations, syndicats...).

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser les cotisations et adhésions suivantes :

<b>Compte 6281 « concours divers »</b>	
Associations des Communautés de Frances	<b>1 121,93 €</b>
ASCOMADE	<b>305 €</b>
AMF	<b>637,39 €</b>
DéfiSon	<b>200 €</b>
Syndicat mixte d'enseignement artistique	<b>100 €</b>
Fédération musicale	<b>150 €</b>
<b>Compte 65548 « autres contributions »</b>	
Syndicat mixte de la fourrière animale	<b>10 685 €</b>
ATD	<b>6 450 € *</b>
PETR	<b>10 685 €</b>
Yonne développement	<b>3 500 €*</b>
Syndicat mixte d'enseignement artistique	<b>89 000 €</b>
Yonne Médian	<b>10 430 €</b>
EPAGE Le Loing	<b>1 308 €</b>
ETPB Seine Grands Lacs	<b>126 € *</b>

\* l'appel à cotisation 2019 n'a pas été reçu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser les montants ci-avant détaillés à chacun des organismes ;

AUTORISE le président à signer les bordereaux de mandats correspondants.

**SUJET N°7 : Présentation et vote du budget 2019**

Jean-Claude LESCOT rappelle que la commission des finances s'est réunie le 28 mars dernier et a examiné le budget qui est présenté au conseil.

Le budget proposé s'équilibre en section de **fonctionnement à 3 904 135 €** et en section d'**investissement à 6 079 318 €** soit un budget primitif 2019 total de 9 983 443 €.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES		Propositions 2019	RECETTES		
			Propositions 2019		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	243 650,00	CHAPITRE 013	Atténuations de charges	-
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	277 250,00	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 500,00
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	766 776,00	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	1 713 703,00
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	817 950,00	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	548 618,00
CHAPITRE 66	Charges financières	23 800,00	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	80 999,76
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	500,00	CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	160 000,00	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>2 289 926,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>2 395 820,76</b>
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	1 547 469,65	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 961,61
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 739,35	CHAPITRE 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
			<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		<b>1 492 352,63</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 904 135,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 904 135,00</b>

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES		Propositions 2019	RECETTES		
			Propositions 2019		
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	83 000,00	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 644 800,00
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	200 000,00			
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	114 500,00	CHAPITRE 10	Dotations, fonds et réserves	699 999,67
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	5 389 970,00	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 301 110,00
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	104 273,00			
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières		<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>3 645 909,67</b>
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	171 613,39	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	1 547 469,65
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 063 356,39</b>	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 739,35
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15961,61	CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales		<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		<b>819 199,33</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>		<b>6 079 318,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>6 079 318,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessus, au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement.

Vu l'avis de la commission des finances du 28 mars 2018 ;  
Vu le projet de budget primitif 2019 ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 arrêté comme suit, au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 904 135 €	3 904 135 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 079 318 €	6 079 318 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 983 453 €</b>	<b>9 983 453 €</b>

**SUJET N°8 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe REOM**

Monsieur Mahfoud AOMAR laisse la parole à Monsieur Jean-Claude LESCOT vice-président en charge des finances.

Il présente le compte administratif par chapitre. Chaque conseiller communautaire a obtenu communication du détail par article lors de l'envoi de la convocation du Conseil Communautaire :

EXPLOITATION							
DÉPENSES		Prévisions (BP+DM)	Réalisations	RECETTES		Prévisions (BP+DM)	réalisations
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 123 763,93	922 220,14	CHAPITRE 013	Atténuations de charges	1 671,31	8 884,37
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	187 140,00	155 961,77	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	984 100,00	1 001 628,70
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	-	-	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	-	-
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	41 170,00	27 502,10	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	195 000,00	184 050,18
CHAPITRE 66	Charges financières	3 319,85	3 319,85	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	75 601,41
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 731,65	CHAPITRE 76	Produits financiers	-	0,79
CHAPITRE 68	Dotations aux amortissements et provisions	35 000,00	-	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	-	5 584,80
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	104 000,00	-	CHAPITRE 78	Reprises sur provisions	10 000	79 680,93
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>1 499 393,78</b>	<b>1 112 735,51</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>1 270 771,31</b>	<b>1 355 431,18</b>
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	323 000,00	-	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 484,87	12 486,87
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 041,22	83 041,22	CHAPITRE 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 905 435,00</b>	<b>1 195 776,73</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 285 256,18</b>	<b>1 367 918,05</b>

INVESTISSEMENT							
DÉPENSES		Prévisions (BP+DM)	Réalisations	RECETTES		Prévisions (BP+DM)	réalisations
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	-	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	40 000,00	40 748,66
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	163 118,37	25 880,33	CHAPITRE 10	Dotations, fonds et réserves	4 695,54	9 733,00
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	235 000,00	13 328,25	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	90,00
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	47 079,76	47 069,76	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>47 195,54</b>	<b>50 571,66</b>
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	-	-	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	323 000,00	-
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	30 000,00	-	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 041,22	83 041,22
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>480 198,13</b>	<b>86 278,34</b>	CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	-	-
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14486,87	12 486,87	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>453 236,76</b>	<b>133 612,88</b>
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	-	-				
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>		<b>494 685,00</b>	<b>98 765,21</b>				

Le résultat de l'exercice 2018 est de :



	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>Exercice 2018</b>			
Dépenses	1 195 776,73 €	98 765,21 €	1 294 541,94 €
Recettes	1 367 918,05 €	133 612,88 €	1 501 530,93 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>172 141,32 €</b>	<b>34 847,67 €</b>	<b>206 988,99 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé		- €	
<b>Résultats reportés</b>	<b>620 176,82 €</b>	<b>41 448,24 €</b>	<b>661 625,06 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>792 318,14 €</b>	<b>76 295,91 €</b>	<b>868 614,05 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>			
Dépenses		- €	- €
Recettes		- €	- €
<b>Résultats définitifs</b>	<b>792 318,14 €</b>	<b>76 295,91 €</b>	<b>868 614,05 €</b>

Jean-Claude LESCOT demande au président de quitter la séance.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 pour le budget annexe, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats tels que résumés ci-avant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Claude LESCOT, vice-président en charge des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mahfoud AOMAR, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Claude LESCOT, vice-président, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat excédentaire en exploitation sur l'exercice 2018 : **172 141,32€**

Résultat antérieur reporté : **620 176,82€**

**Résultat à affecter en exploitation : 792 318,14€**

Solde d'exécution d'investissement sur l'exercice 2018 : **34 847,67€**

Solde des reports d'investissement : **41 448,24€**

**Solde d'exécution en investissement : 76 295,91€**

**CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## SUJET N°9 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe REOM

Jean-Claude LESCOT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

### Le Conseil Communautaire,

**après avoir entendu et approuvé** le compte administratif de l'exercice 2018,

**après s'être assuré** que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 3). statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 4). statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe REOM dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

**DÉCLARE** qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## SUJET N°10 : Affectation du résultat 2018 du BAREOM

Monsieur Jean-Claude LESCOT rappelle les résultats de l'exercice 2018 :

### Section d'exploitation

A. Résultat de l'exercice 2018	<b>+ 172 141,32 €</b>
B. Report à nouveau	<b>+ 620 176,82 €</b>
A+B. Résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2018	<b>+ 792 318,14 €</b>

### Section d'Investissement

C. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	<b>+ 76 295,91 €</b>
F=C+D. Besoin d'investissement à la section d'investissement	<b>0 €</b>

Au vu de ces résultats, il est proposé au conseil d'affecter au budget 2019, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- d'affecter à la section d'investissement la somme de 76 295,91 € et de la porter sur la ligne budgétaire R001 « excédent d'investissement reporté » ;
- d'affecter la somme (A+B-F) en recettes d'exploitation et de la porter sur la ligne budgétaire R002 « excédent d'exploitation reporté », pour un montant total de 792 318,14 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'affecter au budget 2019, les résultats d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2018 du budget annexe REOM de la façon suivante :

- en section d'investissement au compte R001 « excédents d'investissement » la somme de 76 295,91 € ;
- en recettes d'exploitation et de le porter sur la ligne budgétaire R002 « excédents d'exploitation reporté », pour un montant total de 792 318,14 €.

## SUJET N°11 : Vote du budget annexe 2019

Jean-Claude LESCOT rappelle que la commission des finances s'est réunie le 28 mars dernier et a examiné le budget annexe qui est présenté au conseil.

Le budget proposé s'équilibre en section d'**exploitation à 2 103 883 €** et en section d'**investissement à 592 364 €** soit un budget primitif 2019 total de 2 696 247 €.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

EXPLOITATION					
DÉPENSES		Propositions 2019	RECETTES		
			Propositions 2019		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 218 524,78	CHAPITRE 013	Atténuations de charges	27 999,78
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	203 590,00	CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	994 100,00
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	-	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	-
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	38 400,00	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	190 000,00
			CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	70 000,00
CHAPITRE 66	Charges financières	2 724,57	CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 000,00
CHAPITRE 68	Dotations aux amortissements et provisions	26 000,00	CHAPITRE 78	Reprises sur provisions	0
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	105 000,00			
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>1 599 239,35</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>1 287 099,78</b>
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	372 358,09	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 465,08
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 285,56	CHAPITRE 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
				<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>792 318,14</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 103 883,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 103 883,00</b>

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES		Propositions 2019	RECETTES		
			Propositions 2019		
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	17 100,00	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	-
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	224 250,00			
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	241 949,57	CHAPITRE 10	Dotations, fonds et réserves	2 000,13
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	47 675,04	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières				
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	30 000,00			
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>560 974,61</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>4 500,13</b>
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24465,08	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	372 358,09
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	6924,31	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 285,56
			CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	6 924,31
				<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>76 295,91</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>		<b>592 364,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>592 364,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le budget primitif REOM 2019 tel que présenté ci-dessus, au niveau des chapitres de la section d'exploitation et d'investissement.

Vu l'avis de la commission des finances du 28 mars 2018 ;

Vu le projet de budget primitif 2019 ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif REOM 2019 arrêté comme suit, au niveau des chapitres de la section d'exploitation et d'investissement :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION D'EXPLOITATION	2 103 883 €	2 103 883 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	592 364 €	592 364 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 696 247 €</b>	<b>2 696 247 €</b>

**SUJET N°12 et 13 : Choix du prestataire pour différentes missions et sollicitation des aides auprès de l'ADEME.**

Le Président donne la parole au Vice-président en charge de l'environnement.

Il indique qu'il s'agit pour la Communauté de Communes de l'Aillantais de recruter un bureau d'études et de conseils techniques spécialisés dans le domaine des déchets ménagers.

La Communauté de Communes de l'Aillantais souhaite ainsi confier plusieurs missions :

- **La première mission** consiste à réaliser une campagne de caractérisation des bennes DNR de la déchèterie intercommunale afin de dégager des pistes d'optimisation de notre service.
- **La deuxième mission** consiste à réaliser une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles.
- **La troisième mission** consiste à assister la Communauté de Communes de l'Aillantais dans la passation de son marché de traitement des ordures ménagères, des déchets recyclables et de transport et traitement des déchets collectés en déchèterie arrivant à échéance le 31 décembre 2019.

Les candidats à la mission de caractérisation et l'AMO pour la passation du marché de traitement avaient jusqu'au 27 mars 2019 pour déposer leurs offres.

Deux bureaux d'études ont répondu : INDDIGO et AWIPLAN (présentation d'une offre de base et d'une variante).

Suite à l'analyse des offres, c'est l'offre du bureau d'études INDDIGO qui est l'offre économiquement la plus avantageuse.

N°	Candidats	Coûts
1	INDDIGO	29 717,5 € HT
2	AWIPLAN offre de base	28 799,99 € HT
3	AWIPLAN variante	34 799,99 € HT

Le Vice-président précise que les missions n°1 et n°2 sont subventionnées à hauteur de 70% du HT par l'ADEME et le reste à charge après déduction des aides de l'ADEME sera de 17 437,75€ HT soit 20 925,30€ TTC.

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir le cabinet INDDIGO et solliciter l'aide de l'ADEME pour subventionner ces missions.

**Vu** le code des marchés publics,

**Considérant** l'exposé des éléments par Monsieur Jean-Marie VALNET, vice-président en charge de l'environnement, des différentes missions demandées au bureau d'études,

**Considérant** que deux bureaux d'études ont remis une offre avant la date limite fixée au 27 mars 2019 à 12h00,

**Vu** les critères de notation indiqués dans le cahier des charges (60% économie globale de l'offre et 40% valeur technique).

**Vu** la notation et le classement des offres,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de retenir le bureau d'études INDDIGO pour son offre proposée économiquement la plus avantageuse,  
**INSCRIT** le montant de 29 717,50 €HT au budget 2019 à l'article *DF-617 Etudes et recherches* représentant le coût des missions : de réalisation d'une campagne de caractérisation des bennes DNR de la déchèterie intercommunale et des ordures ménagères résiduelles ainsi que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la passation du marché de traitement des ordures ménagères, des déchets recyclables et de transport et traitement des déchets collectés en déchèterie,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y rapportant,

**AUTORISE** le Président à solliciter les aides mobilisables pour ce projet et notamment celle de l'ADEME.

**SUJET N°14 : Registre des décisions prises par le Président**

Le président rappelle que par délibération en date du 26 juin 2018, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président. Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le président doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

**Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération D\_2018\_41 du 28 juin 2018,**

**Considérant l'exposé du président,**

Numéro	Date	Objet	Société/organisme	Montant HT	Signataire (Président ou VP)
2019-10	01-mars-19	Achat livres Kamishibais pour Ram	CULTURA	226,39 €	Président
2019-11	25-févr-19	SCP CHATON GRILLON BROCARD GIRE	Convention d'honoraires procédure Ent LAPIED	1 875,00 €	Président
2019-12	25-févr-19	Livraison de fioul pour le gymnase	SEC JOIGNY	2 625,00 €	Président
2019-13	21-févr-19	Commande fournitures administratives	Ha Bureautique	452,52 €	Président
2019-14	28-févr-19	Impression factures RI 1S2019	Indus Edithique	3 652,19 €	Vice Président
2019-15	05-mars-19	Plein du dokker essence	LEFEBVRE	facture en attente	Vice Président
2019-16	12-mars-19	Essence bidon	LEFEBVRE	facture en attente	Vice Président
2019-17	13-mars-19	Achat 3 tours - 1 écran - 1 imprimante	EOLE	3 114,00 €	Président
2019-18	18-mars-19	Courses diverses	BI1	facture en attente	Président
2019-19	19-mars-19	Formation CERTIPHYTO -Communes	CFPPA LA Brosse	2 400,00 €	Président
2019-20	19-mars-19	Abonnement revue Associations Mode d'emploi	LE CUBE ROUGE	119,00 €	Président
2019-21	22-mars-19	Plein Master gasoil	LEFEBVRE	facture en attente	Vice Président
2019-22	25-mars-19	Réparation benne gravats	LHUSSIEZ BOURGOGNE	556,92 €	Vice Président
2019-23	25-mars-19	Intervention Hot line logiciels	HORANET	108,00 €	Vice Président
2019-24	28-mars-19	Livraison de fioul pour le gymnase	SEC JOIGNY	Facture en attente	Président
2019-25	28-mars-19	Tapis/Paillason coco pour l'entrée du gymnase	SAINT-MACLOU	46,22 €	Président

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :**

**PREND ACTE** du tableau des décisions prises par délégation,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décisions.

**SUJET N°15 : Désignation d'un représentant suppléant au syndicat mixte d'enseignement artistique**

Le président indique que par délibération en date du 31 août 2017, le Conseil Communautaire a désigné les représentants titulaires et suppléants au syndicat mixte de l'enseignement artistique. La Communauté de Communes est représentée par deux titulaires et deux suppléants.

Il est nécessaire de nommer un nouveau représentant suppléant suite aux élections de MONTHOLON en remplacement de Monsieur Alexis CHEVIGNY.

Vu les élections municipales de Montholon du 10 février 2019,  
**Considérant** qu'il y a lieu de désigner un nouveau suppléant pour représenter la communauté de communes au syndicat d'enseignement artistique,

Après avoir procédé à un appel à candidature,

**Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Aillantais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉSIGNE** Madame **Évelyne MAURY** membre suppléant pour représenter la Communauté de communes de l'Aillantais au sein du syndicat mixte d'enseignement artistique.

*Mme Irène EULRIET-BROCARDI quitte la séance à 19h28.*

**SUJET N°16 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offre**

Le président indique que lors du Conseil Communautaire du 28 février dernier, la CAO a été recomposée suite au décès de Monsieur William LEMAIRE et à la reconstitution du Conseil Municipal de MONTHOLON. Lors de la désignation des suppléants à la CAO, trois délégués communautaires ont été retenus lors du vote à main levée alors qu'il n'y avait que deux postes disponibles.

Il est nécessaire de composer à nouveau la CAO :

<b>Les membres titulaires de la CAO suivants :</b>	<b>Les membres suppléants de la CAO suivants :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- David SEVIN</li> <li>- Hugues SAULET</li> <li>- Patrick DUMEZ</li> <li>- Christian MARTIN</li> <li>- Alain THIERY (candidature au Conseil du 28/02 en remplacement de William LEMAIRE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérard CHAT</li> <li>- Jean Claude LESCOT</li> <li>- Benoit MAURY</li> <li>- Jean-Marie VALNET</li> <li>- Yann HOUZE</li> <li>- Nathalie DIAS GONCALVES</li> </ul>
	<p style="text-align: right;">} Candidatures au Conseil du 28/02 en remplacement de Alexis CHEVIGNY</p>

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu les articles D1411-3, D1411-4 et D1411-5 du C.G.C.T,

Vu le décès de William LEMAIRE, maire de Montholon,

Vu les élections municipales de Montholon du 10 février 2019,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau titulaire et un suppléant pour composer la commission d'appel d'offre de la communauté de communes de l'Aillantais,

Considérant que conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T, s'il y a unanimité, le scrutin peut être à main levée,

Considérant que le président a demandé aux conseillers membres de la commission d'appel d'offre leur souhait de rester membres de cette commission,

Considérant les candidatures de Monsieur Alain THIERY et Madame Nathalie DIAS-GONCALVES,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, proclame élus les membres suivants :**

Les membres titulaires de la CAO :	Les membres suppléants de la CAO :
- David SEVIN	- Gérard CHAT
- Hugues SAULET	- Jean Claude LESCOT
- Patrick DUMEZ	- Benoit MAURY
- Christian MARTIN	- Jean-Marie VALNET
- Alain THIERY	- Nathalie DIAS GONCALVES

## SUJET N°17 : Modification du tableau des effectifs

Le Président indique que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Il est nécessaire de créer les deux postes suivants :

- Un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet pour le service environnement (budget annexe REOM). Le Conseil Communautaire a approuvé le 12 avril 2016 le recrutement d'un emploi d'avenir pour le service Environnement. Le contrat de cet agent se termine le 9 juin 2019. Une réflexion doit être menée sur les besoins et les missions dédiées à un agent à temps complet. Dans l'attente, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de gardien de déchetterie et d'agent polyvalent à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à un avancement de grade (budget principal).

Il est également nécessaire de supprimer deux postes (budget principal), sous réserve de l'avis du comité technique :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (5h30 / semaine),
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Le tableau des emplois de la Communauté de Communes est modifié comme suit :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>Filière administrative – budget principal</b>				
Budget principal				
Attaché principal	A	1	1	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	
Budget annexe REOM				
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
<b>Filière animation</b>				
Budget principal				
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
<b>Filière technique</b>				
Budget annexe REOM				
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
Adjoint technique	C	1	Agent en disponibilité d'office pour raison de santé	

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
<b>Filière technique</b>				
Budget principal				
Adjoint technique	C	Entretien des bâtiments (gymnase, siège et RAM)	Grille indiciaire adjoint technique	Article 3-3 4° de la Loi n°84-53
Budget annexe REOM				
Adjoint technique	C	Environnement	Grille indiciaire adjoint technique	Remplacement d'un agent titulaire indisponible
Adjoint technique	C	Environnement	Grille indiciaire adjoint technique	Accroissement temporaire d'activité

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées sous réserve de l'avis du comité technique placé auprès du centre de gestion de l'Yonne,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

**Vu** l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** que le comité technique a été saisi le 3 avril 2019 sur cette modification du tableau des emplois,

Après l'exposé des éléments du Président,

**Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Aillantais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées sous réserve de l'avis du comité technique placé auprès du centre de gestion de l'Yonne,

**INSCRIT** au budget 2019 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

### **SUJET N°18 : Réalisation d'une enquête publique pour abroger la carte communale de la Commune de Poilly-sur-Tholon**

Le Président indique que la Commune de Poilly-sur-Tholon est dotée d'une carte communale. Dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi, les PLU en cours sur les Communes sont automatiquement abrogés.

Par contre, la Communauté de Communes de l'Aillantais doit lancer une procédure d'abrogation de la carte communale.

Le code de l'urbanisme ne prévoit pas de procédure particulière pour l'abrogation d'une carte communale. Le parallélisme des formes doit donc être appliqué. Une enquête publique doit être réalisée en parallèle de l'enquête publique du PLUi. La délibération approuvant le PLUi devra également abroger la carte communale.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le lancement de l'enquête publique pour permettre l'abrogation de la carte communale de Poilly-sur-Tholon.

Conformément à la réglementation en matière d'urbanisme,

Après l'exposé des éléments du Président,



**Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Aillantais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le lancement de l'enquête publique pour permettre l'abrogation de la carte communale de Poilly-sur-Tholon.

**SUJET N°19 : Avenant au marché de la maison médicale avec l'entreprise VAUCOULEUR**

Le Président rappelle que par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a attribué le lot N°3 « charpente, couverture, zinguerie » pour la construction de la maison pluridisciplinaire de santé, à l'entreprise VAUCOULEUR pour un montant de 100 500 €.

Par délibération en date du 28 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation de travaux complémentaires pour un montant de 622,93 € HT.

Depuis cette date, le montant des travaux à réaliser par l'entreprise VAUCOULEUR a été réajusté :

- Des travaux complémentaires pour un montant de 622,93 HT (voté au Conseil du 28 février 2019)
- Des travaux complémentaires pour un montant de 664,10 € HT
- La suppression de travaux prévus au marché pour un montant de 870,65 € HT.

Le montant total de l'avenant est donc de 416,38 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire de signer un avenant avec l'entreprise VAUCOULEUR pour un montant de 416,38 € HT au lieu de 622,93 € HT.

**Considérant l'exposé du président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** le président à signer un avenant avec l'entreprise VAUCOULEUR pour des travaux complémentaires pour un montant de 416,38€ HT.

**QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

**→ Le raid 4L Trop'fee 2019**

Le président indique que la communauté de communes a reçu une carte postale du Maroc de la part des participantes au 4L Trophy 2019 dont nous avons soutenu le projet par une subvention en 2018.

**→ Occupation de la maison médicale**

Le président indique qu'une femme médecin généraliste qui pratique également en Protection Maternelle et Infantile est sur le point de donner son accord pour intégrer la maison médicale, qui porterait l'effectif à quatre médecins généralistes. Des réflexions sont en cours pour trouver un dentiste en collaboration avec le Docteur CHARDON qui dispose de candidatures pour l'Yonne.

Dores et déjà, un podologue et une psychologue ont donné leur accord pour venir travailler dans la maison médicale et un psychologue pour enfant pourrait également donner une suite favorable.

D'autre part, le Président indique qu'il souhaiterait mettre en place la télé-médecine et qu'il est souhaitable de se renseigner sur les éléments nécessaires à la mise en œuvre de ce nouvel outil.

→ **Pressoir de Champvallon**

Le Président rappelle qu'après toutes les années de conflits, le pressoir est désormais libre de tout occupant et que la communauté de communes a récupéré toutes les clés auprès de l'ex locataire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019. C'est un dossier litigieux depuis plus de 30 ans qui vient d'être clos.

→ **Projet gymnase : point d'étape**

Le Président indique que le retour des candidatures pour le choix du maître d'œuvre s'arrête le 5 avril et on compte actuellement sept candidatures. Des négociations avancent avec les représentants de la commune de Montholon pour régler la situation du parvis. Des échanges avec les services de l'Etat sont en cours pour l'obtention des aides telle la DETR. Il précise que le projet n'est pas éligible à une aide européenne et la subvention pour le sport ne sera pas attribué pour 2019.

Avant de laisser la parole à Alain THIERY, le président informe les conseillers communautaires de sa décision de n'avoir pas signé de délégation de pouvoirs au vice-président David SEVIN élu le 28 février dernier. C'est une décision qui relève de prérogatives du Président et sur laquelle il ne souhaite pas communiquer en assemblée. Le président précise qu'il pourra à titre individuel donner les raisons à ceux qui le souhaitent.

→ **Transfert de la compétence eau et assainissement : délibération des Communes avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour reporter le transfert**

Alain THIERY rappelle que les conseils municipaux des communes de l'Aillantais doivent délibérer et se positionner avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour s'opposer au transfert de compétences.

En effet, la Loi Notre du 7 août 2015 prévoyait initialement le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais la loi du 3 août 2018 est venu assouplir ce dispositif de transfert obligatoire.

Pour les collectivités qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau et l'assainissement à la date de la promulgation de la présente loi, comme c'est le cas de la CCA, il est possible de décaler la prise des deux compétences obligatoires ou de l'une l'autre, au 1<sup>er</sup> janvier 2026 par le moyen d'une minorité de blocage. **Pour cela, il faut qu'au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population délibèrent dans ce sens avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (soit au moins 4 communes représentant 2133 habitants).**

Entre le 01/01/2020 et le 01/01/2026 il sera possible de reprendre les compétences selon les modalités habituelles.

Le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines (zones urbanisées et à urbaniser) reste facultatif, les eaux pluviales urbaines sont détachées de l'assainissement.

Alain THIERY indique qu'un projet de délibération sera transmis prochainement aux mairies.

→ **Nouveau trésorier de JOIGNY Jean-François LEGER**

Le trésorier Jean-François LEGER s'est présenté aux conseillers. Il invite tous les élus qui le souhaitent à le contacter ainsi que les secrétaires de mairie. Il fait part de son souhait d'établir un réel partenariat avec les élus et leur secrétaire de mairie. Il propose de les accompagner dans une démarche de qualité comptable en prémisses de la certification dans laquelle il est impliqué fortement (Etat de l'actif, analyse financière..).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le secrétaire de séance,  
Benoît MAURY

Le Président de la CCA,  
Mahfoud AOMAR

Prénom NOM	ÉMARGEMENT	Prénom NOM	ÉMARGEMENT
Mahfoud AOMAR		Christian MARTIN	
Karine BONAME		Benoît MAURY	
Bruno CANCELA	Pouvoir à Mahfoud AOMAR	Évelyne MAURY	
Roger CHARPY		Bernard MOREAU	
Gérard CHAT		Jean-Pierre MUROT	
Claudine CIEZKI		Marie-Laurence NIEL	
Jean CONSEIL	Pouvoir à Benoît MAURY	Sophie PICON	Pouvoir à Jean-pierre MUROT
Marie-Louise COURTOIS		Hugues SAULET	
Nathalie DIAS GONCALVES	Pouvoir à Jean-Claude LESCOT	David SEVIN	Absent
Patrick DUMEZ		Alain THIERY	
Irène EULRIET BROCARDI		Jean-Pierre TISSIER	
Philippe GEORGES	Absent	Jean-Marie VALNET	
Andrée GOLLOT	Pouvoir à Alain THIERY	Micheline VEILLARD	Absente
Yann HOUZÉ	Pouvoir à Christian MARTIN	Joëlle VOISIN	
Jean-Claude LESCOT			